

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Crucey-Villages sous la présidence de M. Jean-Claude LAMOUR, Maire.

Etaient présents : Mme Séverine BINET, M. Matthieu BRARD, M. Thomas CADEBOCE, M. Alexis LIEVENS, M. Louis-Marie-LOGEZ, Mme Anne MAGNE, Mme Véronique MAUDET, M. Pascal TANSKI

Absents excusés : Mme Laëtitia GIRARD (pouvoir à Mme Séverine BINET) et M. Stéphane DUCHEMANN.

M. Matthieu BRARD a été nommé secrétaire de séance.

1°) Tarif cantine scolaire 2023/2024

M. le Maire rappelle que cette année le coût pour 4 composantes par repas est de 2.94 € facturé par le prestataire. Celui-ci est facturé aux parents 3.95 €.

Les parents d'élèves ont été consultés sur la nécessité de porter à 5 composantes les repas servis à la cantine (avec un laitage en plus). Cette solution a recueilli la majorité des avis des parents. Les repas ainsi composés seraient facturés par le prestataire 3.12 €.

Compte tenu des différentes hausses des prix et des charges complémentaires (personnel, eau, EDF, etc ...), M. le Maire propose de facturer le tarif cantine à hauteur de 4.10 €.

Mme Anne MAGNE signale que le prix ne doit pas être trop excessif afin de conserver un nombre d'élèves suffisants à la cantine. Elle rappelle que pour la mairie, le dernier chiffrage du coût complet par repas se situait autour de 8 €.

Elle demande combien d'élèves seront inscrits l'année prochaine. M. le Maire n'a pas encore la réponse, les inscriptions étant encore en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de porter le tarif cantine à 4.10 € pour l'année scolaire 2023 / 2024.**

2°) Participation aux frais de fonctionnement à l'école primaire pour les élèves hors commune pour l'année scolaire 2022/2023

M. le Maire rappelle que ce montant est passé de 580 € à 700 € l'année passée. Il signale que ce montant est un facteur important d'attractivité de notre école vis à vis des communes extérieures.

Après échanges, pour tenir compte de l'inflation, il est proposé de porter ce montant à 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de porter la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire pour les élèves hors commune à 750 €.**

3°) Acquisition d'un tracteur tondeuse

M. le Maire rappelle que le tracteur tondeuse de la commune est en panne. La société BK Max qui assure son entretien évalue la réparation à plus de 7000 €. Dans ces conditions, il est plus intéressant d'acheter une machine neuve.

Compte tenu des spécifications propres à cet équipement, il apparaît que la reprise du même modèle (Kubota 2120) semble la meilleure solution technique.

Plusieurs devis ont été demandés aux sociétés suivantes : BK Max, Lhermite Loisirs, Espace Emeraude et Ets Josse.

Le devis de la société Espace Émeraude incluant la société BK Max pour l'entretien est le moins cher et le plus intéressant (12 642 € TTC). M. le Maire propose de valider ce devis.

M. BRARD et M. LIEVENS s'étonnent du délai de réponse de la mairie vis à vis des entreprises sollicitées et signalent qu'il n'est pas correct de conserver un outil prêté par une entreprise (BK Max en l'occurrence) en dépannage aussi longtemps (près de 6 semaines), surtout sans donner suite à son devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de valider le devis d'Espace Émeraude pour l'achat d'un Kubota 2120 sans kit mulching.**

4°) Poste à pourvoir

M. le Maire rappelle que la mairie a engagé un processus d'embauche pour un poste d'Agent technique comprenant une fonction d'ATSEM à l'école, de participation à la cantine scolaire, et d'entretien dans les locaux communaux.

M. le Maire, Mme Véronique MAUDET, et M. Thomas CABEDOCE ont reçu ensemble 9 candidates, dont 3 ont été retenues.

Après différents entretiens et avis donné par la directrice de l'école, le principe d'un accord auprès d'une candidate a été donné.

M. le Maire et Mme Laëtitia GIRARD lanceront la procédure administrative d'embauche dans les jours qui viennent.

5°) Questions diverses

Futur gîte de Vitray : M. le Maire annonce une prolongation du chantier dont la date est maintenant fixée au 6 octobre 2023.

Carrière de Fessanvilliers : Une réunion d'informations sur le projet de carrière sur la commune de Fessanvilliers aura lieu le 5 juillet au Patio à Brezolles en présence de M. le Sous-Préfet.

Relations de bon voisinage : Mme Séverine BINET souhaite que les horaires de travaux extérieurs soient rappelés afin d'éviter les incidents. Il est donc précisé que l'utilisation des matériels sonores de jardinage sont interdits en dehors des horaires suivants :

- en semaine de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- le samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00
- le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00.

Agent contractuel : Mme Anne MAGNE demande où en est la procédure concernant la réalisation des heures payées et non réalisées par un agent de la commune. M. le Maire rappelle qu'après analyse du dossier par le CDG 28, il n'est pas envisageable de lancer une procédure. Mme MAGNE et M. BRARD sont scandalisés de cette réponse.

Travaux Mainterne : Mme MAGNE rappelle les travaux réalisés à l'entrée de Mainterne venant de Vitray. Un engorgement de terre dans une buse doit être évacué.

M. le Maire Indique qu'une intervention sera réalisé en été.

Cimetière Mainterne : Mme MAGNE rappelle sa demande de réalisation d'un accès pour personnes à mobilité réduite à l'entrée du cimetière de Mainterne évoquée lors d'un précédent conseil. M. le Maire va lancer une étude pour possibilité de réalisation.

Fin de la séance à 21h30